

# Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat

## L'ACTU

### Offre exclusive pour nos locataires : découvrez l'autopartage avec Citiz



Besoin d'une voiture de temps en temps, sans en posséder une ? **Grâce à notre partenariat avec Citiz En autopartage Métropole de Lyon**, le service public d'autopartage de la Métropole de Lyon, **profitez d'une offre découverte** pour tester ce mode de déplacement économique.

#### L'autopartage, c'est quoi ?

Avec Citiz, vous louez une voiture en libre-service 24h/24, pour une heure, un jour ou plus. Tout est inclus : assurance, entretien, carburant. **Vous ne payez que votre utilisation.**

**Des voitures sont disponibles dans plusieurs villes de la métropole :**

Lyon, Bron, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, Vénissieux...

#### Un service simple et pratique

Vous souhaitez connaître le coût d'une location ? **Utilisez le simulateur de tarifs disponible sur [grandlyon.citiz.fr](http://grandlyon.citiz.fr)**. Entrez la durée, la distance et la voiture souhaitée pour obtenir une estimation immédiate. Vous y trouverez aussi un **mode d'emploi détaillé et la carte des stations** où récupérer et déposer un véhicule.

#### Une offre spéciale pour les locataires de GrandLyon Habitat

- **Abonnement offert pendant 3 mois entre le 15 avril et le 15 août 2025**, quelle que soit la date d'inscription, entre ces deux dates.
- **10 € de frais d'inscription remboursés immédiatement sous forme de crédit conso à utiliser pour vos locations dans les 3 mois suivants l'inscription** sur Citiz en autopartage Métropole de Lyon.
- **Aucun engagement** : après les 3 mois offerts, **votre contrat sera suspendu sans frais**. Vous recevrez un mail de Citiz pour choisir de poursuivre (avec ou sans abonnement) ou de résilier l'accès au service.

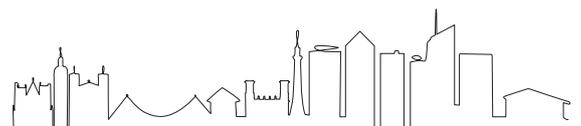
#### Comment en profiter ?

1. Inscrivez-vous sur le site internet ou téléchargez **l'application L'autopartage Citiz**
2. **Utilisez le code GLH25** lors de votre inscription
3. Réservez et roulez !

Pour plus d'infos et profiter de l'offre découverte, scannez le QR code ou rendez-vous sur : [grandlyon.citiz.fr](http://grandlyon.citiz.fr)



La suite de L'Actu en page 2





## ➤ L'ACTU (LA SUITE)



## Fermeture du chauffage : c'est le printemps !

Le printemps est là : le beau temps commence à arriver et les températures deviennent plus douces... En fonction des conditions météorologiques, **le chauffage collectif sera donc mis à l'arrêt progressivement à partir du 15 avril 2025 et jusqu'au début du mois de mai.**

### Le saviez-vous ?

Chaque année, les dates de remise en service et de coupure du chauffage sont définies pour : maintenir **un bon niveau de confort** pour les locataires (en fonction des prévisions météorologiques), **limiter les consommations d'énergie** et maîtriser au mieux l'évolution des dépenses (charges locatives).

## Inauguration de l'espace de maraîchage urbain résidence Leynaud à Lyon 8<sup>e</sup> le 14 mai 2025

Le mercredi 14 mai 2025, de 15h à 18h, venez découvrir le deuxième espace de maraîchage urbain du 8<sup>e</sup> Cèdre à la résidence Leynaud de GrandLyon Habitat, située au 158 rue Professeur Beauvisage.

**Au programme :** stands des partenaires (Passe Jardins, Micro Ferme des Etats-Unis, etc.), vente de légumes, visites, animations, ferme pédagogique avec des animaux et discours à 16h30. Né d'ateliers avec les habitants en 2021, ce projet transforme un îlot de chaleur en havre de biodiversité et de détente.

**Rejoignez-nous pour célébrer ce nouvel espace vert en ville !**



## ➤ LE POINT SUR...



## La revalorisation des provisions de charges de 2025

Les provisions de charges de votre logement sont revalorisées au mois d'avril. Cette revalorisation est nécessaire pour tenir compte de la **variation des coûts**, à la hausse ou à la baisse, **des charges locatives**. **Le montant de la revalorisation sera visible sur votre avis d'échéance du mois d'avril.**

**En cas de difficultés de paiement**, nous vous invitons à contacter la ligne directe des locataires au 04.72.74.67.42.

**Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous proposer des solutions adaptées à votre situation.**

## Connaissez-vous les bons gestes en cas de départ de feu ?

**Un incendie peut se déclarer à l'intérieur de votre logement ou dans les parties communes de votre immeuble. Selon ces situations, les bons gestes ne sont pas les mêmes.**

Voici les conseils des sapeurs-pompiers. Il est indispensable de les connaître pour assurer votre sécurité et celle de vos proches :

### **Le feu est à l'intérieur de mon immeuble.**

1. Je ne prends pas la fuite par une sortie enfumée
2. Je n'utilise pas l'ascenseur
3. Je reste dans mon appartement à l'abri des fumées
4. Je ferme la porte d'entrée, elle fait barrière aux fumées
5. Je place un linge humide sous la porte



### **Le feu est à l'intérieur de chez moi et je ne peux pas l'éteindre :**

1. J'évacue les lieux à l'abri des fumées
2. Je referme la porte pour faire barrière au feu

**Et surtout j'appelle le 18 ou le 112**

**Pour adopter les bons réflexes au quotidien, rendez-vous sur [SDMIS.fr](https://sdmis.fr) ou scannez le QR Code pour accéder directement à la page.**



## Mon animal en appartement : conseils pour bien s'entendre avec les voisins

**Avoir un animal de compagnie en appartement, c'est aussi veiller à une bonne cohabitation avec les voisins. Voici 3 bonnes pratiques pour vivre ensemble en toute sérénité.**

### **Je veille au calme de mon animal**

**Pourquoi ?** Les bruits excessifs, comme les aboiements ou les miaulements répétés ou les bruits de pattes sur le sol, peuvent déranger mes voisins, surtout tôt le matin ou tard le soir.

**Comment ?** J'apprends à mon animal à rester calme, surtout en mon absence, en lui laissant des jouets adaptés ou en aménageant un espace rassurant. Si nécessaire, je peux demander des conseils à mon vétérinaire.

### **Je respecte les espaces communs**

**Pourquoi ?** Les parties communes sont utilisées par tous les habitants de l'immeuble. Il est important que mon animal n'y cause ni gêne, ni saleté.



**Comment ?** Je tiens mon chien en laisse dans les couloirs, l'ascenseur, les escaliers ou encore les parkings. Je m'assure que mon chat ne se promène pas librement dans ces mêmes espaces. Si mon animal salit les parties communes je nettoie immédiatement.

### **Je communique avec mes voisins**

**Pourquoi ?** Une bonne communication évite les malentendus, comme les craintes liées à mon animal (peur des chiens, allergies...).

**Comment ?** J'informe mes voisins de la présence de mon animal et je reste à l'écoute de leurs remarques. Si un voisin me fait part d'une gêne, j'essaie de trouver une solution pour préserver le bien-vivre ensemble.



# Remplacement des portes palières et des sonnettes de la résidence Ravat à Lyon 2<sup>e</sup>

La résidence Ravat, construite en 1932 dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, comprend 57 logements et 2 commerces. Elle va bénéficier du remplacement des portes palières et des sonnettes.

### Au programme :

Les travaux prévoient le remplacement des portes d'entrée des logements (portes palières) ainsi que des sonnettes. **Objectifs : améliorer l'esthétique, renforcer la sécurité et moderniser les équipements de la résidence.**

### Déroulement :

Une porte test a été installée en mars 2025, **validant le modèle choisi et les modalités de pose.** Les autres portes seront livrées et posées progressivement dans les mois à venir.

L'installation nécessitera la présence des locataires pour faciliter l'accès aux logements. Les rendez-vous seront fixés en fonction des disponibilités de chacun.

La fin des travaux est prévue entre fin mars et début juin 2025.



## ► CE QUE DIT LA LOI

# L'assurance habitation, c'est une obligation !

### Assurer mes biens et mon logement c'est :

- **Une obligation légale quand je suis locataire :** en cas de sinistre, cela permet d'obtenir une indemnisation pour les dommages que je subis, ainsi que la prise en charge des dommages causés aux tiers.
- **Des imprévus peuvent toujours arriver :** un oubli ou une maladresse peut provoquer un incendie dans l'immeuble, une fuite d'eau peut détruire mes biens et ceux de mes voisins ou d'un tiers...

**Si je ne suis pas assuré et que je suis responsable, je pourrais devoir payer de ma poche les réparations, car l'assurance de mon voisin pourrait exercer un recours contre moi.**

- **Me protéger :** lorsque je signe mon bail et que j'emménage, je dois remettre à mon bailleur mon attestation d'assurance habitation en cours de validité. Je dois ensuite la communiquer tous les ans ou sur simple



demande de mon bailleur. Si je n'ai pas d'attestation d'assurance habitation, mon entrée dans les lieux pourrait être reportée ou annulée. Mon bail pourrait aussi être résilié et un juge pourrait décider de m'expulser. **Heureusement, je peux choisir mon assureur !**

### Je pense à transmettre mon attestation d'assurance habitation renouvelée ou en cours de validité à la date anniversaire :

- Par courrier : GrandLyon Habitat - 2, place de Francfort CS 13754 - Lyon 69444 Cedex 03
- Par mail : [contact@grandlyonhabitat.fr](mailto:contact@grandlyonhabitat.fr) en précisant bien mon numéro de compte locataire (que je peux retrouver sur mes avis d'échéance).